

ASSISTANT FAMILIAL

Formation - Niveau 3 (CAP, BEP)

Pour les : professionnels en poste



VOS CONTACTS

Organisation de la formation

Secrétariat pédagogique : Birgit Gibert

Tél. : 05 49 37 76 60

Fax : 05 49 53 28 39

Mail : af@irts-pc.eu



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap (après étude du dossier)

Référent Handicap : Tatiana ROUAN

06 34 99 28 85

crfh_poitiers@irts-pc.eu

INSCRIPTIONS

www.irts-nouvelle-aquitaine.org

IRTS POITOU-CHARENTES

Centre de formation en Travail Social

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 54 86 00025 86 auprès du préfet de région de Nouvelle-Aquitaine

N° SIRET : 775 716 152 000 19

Code NAF APE : 8542 Z

L'assistant familial exerce une profession définie et réglementée d'accueil permanent à son domicile de mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans. L'accueil peut être organisé au titre de la protection de l'enfance ou d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique.

L'assistant familial doit être titulaire d'un agrément délivré par le président du Département après vérification que ses conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des mineurs accueillis.

En cas de circonstances imposant une séparation entre parents et enfant, le fondement de la profession d'assistant familial est de procurer à l'enfant ou à l'adolescent confié par le service qui l'emploie, des conditions de vie lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation.

Le rôle de l'assistant familial est :

- D'assurer permanence relationnelle, attention, soins et responsabilité éducative au quotidien de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune majeur selon ses besoins dans le cadre de son projet personnalisé ;
- De favoriser son intégration dans la famille d'accueil en fonction de son âge et de ses besoins, de veiller à ce qu'il y trouve sa place ;
- De l'aider à trouver ou retrouver un équilibre, de soutenir le développement de son autonomie, de l'aider dans l'acceptation de sa réalité familiale, et ceci en étroite coopération avec l'équipe pluri-professionnelle du service d'accueil familial et avec les partenaires.

Les aptitudes

Les qualités requises sont celles de tout futur travailleur social parmi lesquelles :

- Avoir le sens des responsabilités, une capacité à l'empathie ;
- Être observateur, méthodique et à l'écoute de l'autre et de soi-même ;
- Aimer travailler en équipe et faire preuve d'un bon contact relationnel ;
- Savoir faire preuve de polyvalence pour pouvoir gérer les situations « extraordinaires » ;
- Faire preuve de curiosité pour tous les sujets de société et d'autres cultures, accepter la remise en question.

Lieux d'exercices

- L'employeur peut être le Département (service d'aide sociale à l'enfance), un service de placement familial, un service hospitalier, ...
- Le lieu d'exercice est à son domicile personnel au sein de sa famille d'accueil

Possibilités d'évolution de carrière

Le DE Accompagnant Educatif et Social (diplôme d'Etat de niveau 3) mais également les différents métiers du secteur social et médico-social

ASSISTANT FAMILIAL

Formation - Niveau 3 (CAP, BEP)

Pour les : professionnels en poste



La formation

Durée de la formation : 240 h de formation en centre

Objectifs et contenu

Acquérir les compétences dans les trois domaines de formation suivants :

- DFI : Accueil et intégration de l'enfant ou de l'adolescent dans sa famille d'accueil (140 h)
- DF 2 : Accompagnement éducatif de l'enfant ou de l'adolescent (60 h)
- DF 3 : Communication professionnelle (40 h)

Approche pédagogique

Les modalités pédagogiques sont volontairement variées avec des apports théoriques et conceptuels, des débats et des échanges, la constitution de groupes de recherche et de réflexion et des temps d'analyse de pratique,...

Les études de situations permettent une mise en sens et une appropriation des apports théoriques de façon à permettre aux professionnels de développer une légitimité d'action et une dynamique éthique.

Lieux de formation

Poitiers, Niort, Angoulême.

Tout site sur la Vienne, Deux-Sèvres, Charente ou Charente-Maritime en fonction de la demande.

Durée

40 jours de formation théorique pour un parcours complet (6 h par jour de formation sur une amplitude de 12 à 18 mois).

Organisation de la formation

L'IRTS Poitou-Charentes est engagé aux côtés des établissements sociaux et médicaux sociaux dans la professionnalisation et la reconnaissance des métiers des acteurs du quotidien :

- La formation se déroule sur le principe de l'alternance entre les périodes de regroupement et les périodes de pratique professionnelle ;
- La formation est dispensée par des professionnels du secteur et des formateurs permanents de l'IRTS ;
- La formation s'effectuant en alternance, l'IRTS Poitou-Charentes et les sites qualifiants (employeurs) sont en lien tout au long du parcours de formation. A ce titre, il est prévu deux temps d'évaluation avec les référents professionnels (mi-parcours et fin de parcours).

L'examen

DC1 : épreuve orale de 45 min sous forme d'une soutenance du dossier de réflexion sur la pratique professionnelle

DC2 : épreuve écrite de 2 h sous forme d'étude de cas avec questions ouvertes et QCM

DC3 : Épreuve orale de 30 min avec pour support le livret de formation

Chaque épreuve est validée si le candidat obtient une note au moins égale à 10 sur 20.

Il n'y a pas de compensation entre les différentes épreuves.

Les conditions d'accès à la formation

Formation ouverte à tout agent ou salarié exerçant ou appelé à exercer la fonction d'Assistant Familial.

Prérequis

Conformément au premier alinéa de l'article D.451-102 du CASF, la formation initiale d'assistant familial s'effectue après le stage préparatoire à l'accueil d'enfant, organisé par l'employeur, dans les deux mois qui précèdent l'accueil du premier enfant confié à un assistant familial au titre du premier contrat de travail suivant son agrément.

Les dispositions précitées impliquent que la formation n'est ouverte qu'aux personnes ayant effectué le stage préparatoire à l'accueil d'enfant organisé par l'employeur, d'une durée de 60 heures.

Au cours de la formation et pour la certification, des écrits et des entretiens seront réalisés sur la pratique du professionnel, soutenance de dossiers et discussions sur des sujets ayant trait à la pratique professionnelle.

La formation et l'exercice du métier d'Assistant Familial nécessitent une capacité d'expression écrite et orale, quel que soit le contexte d'intervention.

Informations et inscriptions

Coût de la formation en inscription individuelle : 3 108€ par personne.

Possibilité d'édition de devis sur demande.

Retrouvez toutes les informations sur la formation (calendriers, tarifs) sur le site de l'IRTS Poitou-Charentes :

www.irts-nouvelle-aquitaine.org

Institut Régional du Travail Social

1 rue Georges Guynemer - BP 215 - 86005 Poitiers Cedex
05 49 37 60 00 - irts@irts-pc.eu

www.irts-nouvelle-aquitaine.org

ARFISS
ASSOCIATION
DES IRTS

IRTS
Nouvelle-Aquitaine